0352686E ACADEMIE DE RENNES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI ESPLANADE ANITA CONTI 35174 BRUZ CEDEX

Tel: 0223501700

## AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 6 Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2016-2017 Nombre de membres du CA : 29

Quorum: 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/06/2016 Réuni le : 06/07/2017

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 27/06/2017.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X] Avis défavorable [ ] Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

## Résultats du vote

Suffrages exprimés: 19
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 3
Blancs: 0
Nuls: 0